
L'ATELIER DES TRANSITIONS

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A CANDIDATURE

MODALITES D'ATTRIBUTION DES ESPACES DE TRAVAIL

1- Contexte et objectifs

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis 2010, dans la mise en place d'une politique d'éducation à l'environnement, visant à accompagner les changements de comportements, en mobilisant l'ensemble des acteurs au travers d'outils de sensibilisation, de dynamiques de communication engageante et de pédagogie de projets.

Cette politique s'est concrétisée en décembre 2012, par l'adoption d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement, permettant d'engager ou de pérenniser de nombreux outils et partenariats visant la sensibilisation des différents publics, dans les domaines de compétences en lien avec la protection de l'environnement de la Métropole : les déchets, l'eau et l'assainissement, la nature et la biodiversité, la mobilité et l'énergie.

L'organisation de la COP21 dès 2017, pour aboutir à la signature des accords de Rouen pour le Climat en novembre 2018, a été l'occasion d'une forte mobilisation des acteurs, notamment des citoyens grâce à un renforcement des dispositifs de sensibilisation, au travers de l'Atelier de la COP21 et des outils numériques développés à cet effet.

Aussi, à l'occasion des accords de Rouen pour le Climat de novembre 2018, l'ensemble des acteurs s'est accordé sur l'objectif de poursuivre et d'ancrer la dynamique de la transition écologique comme marqueur du territoire à tous les niveaux de la vie du citoyen, considérant notamment l'attente réelle des citoyens, des communes, des acteurs au sens large, en terme d'accompagnement des changements de comportements, l'important déficit de visibilité et de connaissances des dispositifs d'accompagnement existants et la nécessité d'inscrire dans la durée le passage à l'action.

Afin de renforcer l'ensemble des dispositifs existants, la Métropole Rouen Normandie a décidé le 16 décembre 2019 de lancer l'élaboration de son « Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique » (PACTE), qui s'appuie d'une part sur la mobilisation des communes, d'autre part sur le développement de partenariats avec les acteurs associatifs et le soutien aux projets et initiatives des citoyens dans la transition écologique.

En effet, la mobilisation et l'implication des acteurs associatifs est l'un des leviers d'action structurant du PACTE. La Métropole Rouen Normandie joue alors un rôle d'impulsion et d'accompagnement des projets des associatifs, via des partenariats et l'attribution de subventions sur projets. Cet accompagnement permet de démultiplier les actions de sensibilisation et de changement de comportements en s'appuyant sur des acteurs de terrain, experts de leurs domaines.

Depuis juillet 2020, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec les associations locales œuvrant dans le domaine de l'environnement (climat, air, énergie, nature, déchets,

alimentation et agriculture, mobilité...). De ces travaux, est née l'idée commune de créer sur le territoire une Maison des Transitions.

Cet espace se conçoit comme une continuité et un renouveau de l'Atelier de la COP21.

En effet, de janvier 2018 à Juin 2019, l'Atelier de la COP21 a proposé des expositions, des animations, des ateliers, des ciné-débats, des conférences etc... autour de la transition écologique. Plus de 10.000 visiteurs ont profité gratuitement de ce lieu d'accompagnement et de ressources, dont 1000 scolaires. Une salle de réunion a été mise à disposition gratuitement plus de 120 fois auprès d'une cinquantaine de structures associatives œuvrant dans le cadre de l'intérêt général. Les associations y ont été un acteur moteur, participant à l'élaboration des programmes mensuels proposés aux différents publics. La réussite du lieu réside notamment dans cette forte implication des acteurs à la vie du lieu.

Cette future Maison des Transitions reprendra le socle des activités de l'Atelier de la COP 21 décrites ci-dessous, et propose de contribuer à développer deux objectifs complémentaires :

- Y proposer la domiciliation d'associations, de structures partenaires et des services (bureaux, stockage, moyens logistiques mutualisés etc.) leur permettant de pleinement contribuer à l'animation du lieu et des dispositifs du PACTE auxquels elles participent sur l'ensemble du territoire,
- Être la « Maison-mère » du réseau des relais Cop21 communaux et associatifs qui s'organise depuis la fermeture de l'Atelier de la Cop21. Ces lieux (comme la MJC d'Elbeuf, la Maison Pour Tous de Sotteville-lès-Rouen, ou encore les éco-appartements des centres sociaux culturels Perret ou de Saint Etienne du Rouvray) qui accueillent déjà des expositions et des animations de Mon P'tit Atelier de la Cop21, bénéficieront des expositions et des programmes d'animations de la Maison des Transitions. Ces lieux pourraient également accueillir des relais de services de la Métropole (énergie, mobilité notamment).

L'Atelier des Transitions, espace de préfiguration de la Maison des Transitions

Le projet de la Maison des Transitions a vocation à être coconstruit avec les acteurs du champ de l'éducation à l'environnement et de l'accompagnement du changement de la Transition Sociale-Ecologique.

Dans l'attente de son ouverture, une première préfiguration du projet de la Maison des Transitions est prévue à partir du 3ème trimestre 2021, conformément à la délibération du Conseil du 22 mars 2021. En effet, la présence de bureaux au-dessus de la future Vélo- Station offre l'opportunité, pour la Métropole, en tant que locataire au titre d'un bail commercial, de disposer pendant 1 ou 2 ans d'un espace intermédiaire, permettant de préfigurer les missions, les besoins et le fonctionnement de la future Maison des Transitions. L'objectif étant de favoriser l'émergence de projets collaboratifs et innovants.

Cet espace de préfiguration dénommé « l'Atelier des Transitions » permettra d'accueillir gratuitement les premiers acteurs en capacité de se mobiliser sur ce projet.

Ces espaces constituent une première étape de préfiguration de la Maison des Transitions mais ne répondent pas aux besoins du projet à terme, notamment pour l'organisation d'activités attractives, gratuites, pour le Grand Public : expositions et parcours pédagogiques, débats, animations, ateliers pour découvrir, apprendre, agir, faire, et surtout s'engager dans sa propre transition sociale-écologique.

Afin de définir quelles structures occuperont ces espaces situés au 78 rue Jeanne d'Arc à Rouen et contribueront ainsi à la co-construction du projet de la future Maison des Transitions, le Conseil Métropolitain a décidé, le 5 juillet 2021, de lancer appel à candidatures.

Objectifs de l'appel à candidature

- Déterminer, sur projet, quelles associations pourront occuper les bureaux et espaces de coworking de « l'Atelier des Transitions », préfiguration de la Maison des Transitions ;
- Permettre l'accès aux associations intervenant dans le domaine de la Transition Ecologique, de contribuer au développement et à l'animation des dispositifs du PACTE ;
- Permettre de faire émerger des projets collaboratifs associatifs, en assurant une mise à disposition de moyens logistiques ;
- Offrir un espace de travail à la préfiguration de la construction collaborative du projet de Maison des Transitions.

2- Modalités de l'appel à projets

2-1 Structures éligibles :

Sont éligibles les associations concourant à la satisfaction d'un intérêt général constituées ou en cours de constitution œuvrant et étant domiciliées sur le territoire de la Métropole.

2-2 Type de projets et d'actions éligibles

Peuvent candidater les associations répondant aux critères précités, et présentant un projet participant activement à l'animation du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique de la Métropole Rouen Normandie sur l'ensemble du territoire de la Métropole, tels que décrits précédemment.

Les projets présentés incluront un descriptif des actions, modalités de mise en œuvre sur au moins deux communes du territoire de la Métropole, public ciblé, moyens mobilisés (notamment au titre du bénévolat, d'éventuelles ressources propres et autres contributions publiques).

La dimension collaborative des projets devra être mise en avant.

2-3 Critères d'admissibilité :

- Être une structure éligible (voir paragraphe au-dessus)
- Présenter un ou des projets sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie
- Expliciter au travers d'un courrier de candidature, sa motivation à participer à la co-construction du projet de la Maison des Transition
- En cas de projet associant plusieurs associations, un dossier par association doit être déposé
- Fournir la description du projet comme demandé au paragraphe 2-2, le nombre de salariés et/ou de bénévoles qui occuperont les lieux de l'Atelier des Transitions, que le volume horaire estimé d'occupation par semaine, ainsi que tous les documents utiles permettant d'étoffer l'étude du projet
- Désigner une seule personne référente pour les services de la Métropole

- Le dossier de candidature doit être complet, signé par le représentant de la structure et envoyé avant la date de clôture, **au plus tard le 15 août 2021.**

3- Descriptif des espaces mis à disposition et conditions

3-1 Descriptif des espaces mis à disposition

L'Atelier des Transitions se situe dans les étages du 78 rue Jeanne d'Arc à Rouen, au-dessus de la VéloStation ouvert en septembre 2021.

Il comprend des espaces communs mutualisés pour tous les occupants ;

- Vestiaire avec casiers à clef ;
- Un espace canapé / convivial / petite table ronde
- Des PhoneBox
- Imprimante mutualisée
- 1 espace cuisine avec table de 8 personnes pouvant servir de salle de réunion hors horaire de repas ;
- Une salle de réunion 12/15 personnes ;
- Des rangements fermant à clef dispersés dans les espaces communs.

Les espaces de travail disponibles ;

- Un bureau fermé de 2 personnes (qui pourrait être non attribué et servir de salle de réunion pour 2 personnes)
- 1 bureau fermé pour 3 personnes
- Un bureau fermé de 5 personnes ou 2 bureaux et table ronde de travail
- Un bureau fermé de 4 personnes
- Espace ouvert de coworking

Le lieu ne permet pas d'accueillir des temps « Grand Public » (ciné débat etc.). Pour ce type d'événementiels, les associations pourraient être accueillies dans d'autres espaces Métropolitains mis à dispositions (ex : Living Lab (18 rue Thouret à Rouen), Salle polyvalente du Parc naturel Urbain du Champ des Bruyères, etc.)

L'accès aux locaux pourra se faire hors des horaires d'ouverture de la VéloStation (accès annexe).

Chaque structure sera dotée d'un badge d'accès au local, ainsi qu'une clef pour les bureaux fermés.

3-2 Conditions de mise à disposition

Une Convention sera passée entre chaque association et la Métropole Rouen Normandie pour la mise à disposition des locaux. La structure devra fournir au moment de la signature de la convention d'occupation, une attestation d'assurance pour ses activités ayant lieu dans les bureaux.

Cette mise à disposition sera gratuite, l'objectif étant de permettre aux associations d'avoir des locaux afin de contribuer au développement des dispositifs partenariaux du PACTE énoncés ci-dessus.

Le règlement intérieur sera défini avec les associations retenues dans un temps d'élaboration collective. Ne pourront en être exclues les mesures de sécurité réglementaires (Jauge des ERP etc.).

4- Sélection des candidatures

Critères de sélection :

La sélection des associations prendra en compte :

- L'éligibilité et l'admissibilité des candidatures décrites au paragraphe 2-1 et 2-3
- L'éligibilité des projets et actions proposées décrites au paragraphe 2-2

Critères de mise à disposition des espaces :

Seront priorisées les associations qui visent, dans leur objet social, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, ou encore la sensibilisation des publics à l'éco-mobilité, à la lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre, à la prévention des déchets ou à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le nombre d'associations retenues dépendra des besoins de bureaux recensés par association retenue. L'attribution de bureaux ou de places de coworking s'établira en fonction de l'ensemble des demandes et des besoins (nombre hebdomadaire d'heure d'occupation / nombre de salariés ou bénévoles).

Seront également prioritaires, les associations qui ne disposent pas actuellement de bureaux ou de locaux.

Comité de sélection :

Un comité de sélection constitué de trois élus de la Métropole étudiera les dossiers, sur la base d'une instruction technique réalisée et présentée par les services de la Métropole et le cas échéant, avec l'appui de personnes qualifiées dont l'expertise pourrait être requise pour l'analyse, et émettra un avis sur les candidatures lauréates. Les lauréats seront ensuite désignés par délibération.

La liste des projets retenus sera communiquée sur le site internet de la Métropole, et chacun des lauréats sera informé des résultats qui le concernent.

5- Calendrier

Ouverture de l'appel à candidature : 8 juillet 2021

Clôture de l'appel à candidature : 15 août 2021

Annonce des résultats : au plus tard le 30 septembre.

L'entrée dans les locaux pourra intervenir à la date de notification de la convention de mise à disposition des locaux.